

3DEF PARIS

Edition du : 01/07/2022 au 30/06/2023

Soldes N-1 de l'exercice

BILAN SYNTHETIQUE

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :							
Immobilisations incorporelles					Capitaux propres	17 000	17 000
- Fonds commercial					Capital		
- Autres	8 104	7 906	198	198	Ecart de réévaluation		
Immobilisations corporelles	9 645	5 561	4 084	447	Réserves :		
Immobilisations financières					- Réserve légale		
TOTAL I	17 749	13 467	4 282	646	- Réserves réglementées		
					- Autres		
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau	11 140	4 641
Marchandises					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions réglementées	28 140	21 641
					TOTAL I		
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	483	249	234	234	Dettes		
Autres	9 345		9 345	3 119	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes	260	260
Disponibilités (autres que caisse)	17 856		17 856	22 509	Fournisseurs et comptes rattachés	77	85
Caisse	40		40	20	Autres	3 281	4 059
TOTAL II	27 725	249	27 476	25 882	TOTAL III	3 618	4 404
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	45 474	13 716	31 758	26 528	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	31 758	26 046

certifié conforme
31/5/24



Procès-verbal

Approbation des comptes de l'exercice 2023-2024

M. Claude DIENE, associé unique et président de la société 3DEF Paris,
SASU (société par actions simplifiée) au capital de 5.000 €
Immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 821 224 235,
et dont le siège social est situé 6 rue Claude Decaen 75012 PARIS,

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2024,

A pris les décisions ci-après relatives a :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2024.
- Le versement de dividendes au titre de président de la société.

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30/06/2024 et se soldant par un bénéfice 4470 euros.

Deuxième décision :

L'associé unique a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4470euros comme dividendes pour ses fonctions de président de la société.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Paris le 09 juillet 2024

L'associé unique (*signature*)